



*Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques*

# **RAPPORT ANNUEL**

## **2012**

### **AGO & AGE du 21/06/2013**



# SOMMAIRE

<b>Lettre du président du conseil</b>	<b>03</b>
<b>PARTIE I :</b>	
• <b>Présentation de la S.T.I.P</b>	<b>05</b>
• <b>Activité et résultats</b>	<b>07</b>
• <b>Participations</b>	<b>15</b>
• <b>Actionnariat</b>	<b>16</b>
• <b>Organe d'administration et de direction</b>	<b>18</b>
• <b>Historique de la valeur S.T.I.P</b>	<b>19</b>
• <b>Affectation des résultats</b>	<b>20</b>
• <b>Gestion des ressources humaines</b>	<b>22</b>
• <b>Eléments sur le contrôle interne</b>	<b>24</b>
<b>PARTIE II :</b>	<b>27</b>
• <b>Rapport général des commissaires aux comptes</b>	
• <b>Rapport spécial des commissaires aux comptes</b>	
• <b>Etats financiers</b>	
➤ <b>Bilan</b>	
➤ <b>Etat des résultats</b>	
➤ <b>Etat de flux de trésorerie</b>	
➤ <b>Extrait des notes aux états financiers</b>	
<b>Projet des résolutions de l'AGO</b>	<b>64</b>
<b>Projet des résolutions de l'AGE</b>	<b>66</b>





## LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL

**Chers Actionnaires :**

Malgré la chute de production de 24% en 2012 par rapport à 2011 le chiffre d'affaires n'a régressé que de 3,5% par rapport à la même année.

Le chiffre d'affaires de l'année 2012 aurait pu dépasser celui de 2011 n'eut été les problèmes rencontrés en fin d'année sur les frontières Tuniso-Algérienne et Tuniso-libyenne et ce malgré la régression importante de la production courant le premier semestre 2012 (-23%) ainsi que celle du chiffre d'affaires (-3 %).

La production en 2012 n'a pas pu atteindre le niveau programmé à cause du manque de matières premières ce qui a causé des arrêts fréquents de l'outil de production et ou d'une marche à un régime réduit des usines.

Le financement par les banques publiques de l'achat des matières premières n'a pas été régulier et n'a pas atteint les niveaux escomptés malgré que la société a honoré tous ses engagements envers ces banques pour ce type d'engagement, ce qui a causé des arrêts répétitifs des deux usines.

Contrairement à la chute de production de 24%, le résultat d'exploitation avant provision n'a régressé que de 1,2 million de Dinars qui correspond à l'augmentation des frais du personnel (+1,3 MD).

Le résultat net de l'exercice a régressé de 4,750 Million de Dinars due essentiellement à :

- L'augmentation des frais financiers = + 2,6 MD
- Dotations aux provisions = + 3,6 MD
- Frais de personnel = + 1,3 MD
- Reprise de provision = - 1,1 MD

Au cours de l'exercice 2012 la STIP a signés des conventions d'arrangement avec les banques privées comportant des abandons à savoir l'Amen Bank, la BTK, Attijari Bank et l'UIB et seules les banques publiques (qui sont les plus engagées) n'ont pas réagi ni à la proposition de la STIP ni par des contre-propositions réalisables.

Courant le 2<sup>ème</sup> semestre 2012, la Direction de la STIP a procédé à l'actualisation du dossier d'assainissement financier et qui a été soumis à l'examen du CIM (Conseil Inter Ministériel) lors de sa réunion du 08/10/2012.

Les décisions prise par le CIM lors de cette réunion sont:

- inviter les banques publiques à continuer à accorder à la STIP les crédits d'achat de matière première

- inviter la société à préparer en collaboration avec les banques publiques un business plan visant à assurer la continuité de l'activité de la société à la sauvegarde des postes d'emploi et permettant le choix d'un partenaire stratégique.

Lors des réunions tenues au siège de la Direction Générale de Privatisation les banques publiques n'ont pas adhéré au schéma d'assainissement proposé.

Ainsi et en absence d'un assainissement financier tel que préconisé, les perspectives d'avenir s'avèrent compromises.

Au niveau des filiales de la STIP, l'année 2012 a été caractérisée par l'amélioration des résultats des deux filiales Marocaine (SMTP) et Tunisienne (SOMACOP) dont les résultats ont été comme suit :

- La SOMACOP : un bénéfice de 232423 Dinars en 2012 contre un déficit de 155241 Dinars en 2011
- La SMTP : un bénéfice de 8,2 MDH en 2012 contre 3 MDH en 2011

Enfin et pour permettre à la STIP d'une part de continuer son activité dans des conditions normales, et d'autre part de réaliser les investissements nécessaires permettant d'atteindre le niveau optimum de production et acquérir les nouvelles technologies seuls garant d'avoir une part importante sur le marché local et permettant de faire face à la grande concurrence sur le marché étranger, des mesures urgentes ainsi que des mesures à long et moyen terme doivent être prises à savoir:

### **1/ Mesures urgentes :**

- Financement par les banques publiques des achats des matières premières de manière régulière et pour les montants nécessaires
- Obtention de la prime de mise à niveau élaboré en 2002 et à laquelle la STIP était éligible.

### **2/ Mesures à L.M.T :**

- Réaliser l'opération d'assainissement financier telle que proposée par la STIP
- Doter la Société de moyen humains adéquat et plus qualifié permettant d'améliorer la productivité et d'augmenter le taux d'encadrement
- Doter la Société des structures et des outils de gestion nécessaires tels que :
  - Système informatique intégré, fiable et efficace.
  - Structure spécialisées de contrôle, d'étude de recherche et de commercialisation.

**A VOUS TOUS MERCI**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
Lamine CHARNI**

## PARTIE I

### I- Présentation de la Société

#### Dénomination sociale :

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « S.T.I.P »

#### Forme juridique :

Société Anonyme

#### Objet social : selon l'article 3 des statuts

La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et tout autre article en caoutchouc manufacturé.

De manière générale, l'objet social englobe toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, fusion, consortium, de filiale, de sous-traitance, de prise de gérance, de fond de commerce ou d'industrie ou autrement.

#### Capital social :

Le capital de la société est de douze millions six cent vingt trois mille quatre cent soixante douze dinars « 12 623 472 DT » divisé en quatre millions deux cent sept mille huit cent vingt quatre « 4 207 824 » actions nominatives de trois dinars chacune.

#### Siège social :

Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP n° 77 – Tunis – El khadhra 1003  
E-mail : [amine.dg@stip.com.tn](mailto:amine.dg@stip.com.tn)

#### Usine 1 :

Route de Kairouan Km 13 M'saken

#### Usine 2 :

7050 Menzel Bourguiba BP 55

#### Date de création :

La société a été créée le 21 juillet 1980, à l'initiative de la Banque de Développement Économique de Tunisie en association avec la firme Italienne PIRELLI, acteur mondial majeur de l'industrie de pneumatiques.

#### Effectif :

L'effectif du personnel permanent au 31.12.2012 est de 928 employés dont 76 cadres.

**Système qualité et environnemental :**

- Certification ISO :
  - ISO – 9001 / 2008
  - ISO – 14001 / 2004
 Par l'organisme TUV-CERT pour son système intégré de Management Qualité Environnement (SMQE)
- Homologation produit STIP 1 (usine de M'saken):  
STIP 1 fabrique des pneus conformes aux normes et standards internationaux :  
D.O.T / E.T.R.T.O / E.C.E-30 (ISO-10121) / E.C.E-54 (ISO-10454)

**Conseil d'administration :**

**Président**

M. Lamine CHARNI

**Administrateurs**

PIRELLI TYRE SPA .....	M. Taieb JNIFEN
Banque Islamique de Développement .....	M. Abderrahmen MEZOUARI EL GLAOUI
STUSID BANK.....	Mme. Sarra CHEDLY
BTK .....	Mme. Rim LAKHOUA
STB .....	Mlle. Hallouma BEN KHADDOUMA
OCT .....	M. Mohamed FATNASSI
STIA .....	M. Afif KHEFACHA
EL BOUNIANE .....	M. Anis BEN HAMMOUDA

**Commissaires aux comptes:**

AMC Ernest & Young

Financial Auditing & Consulting



**II- Activité et résultats**

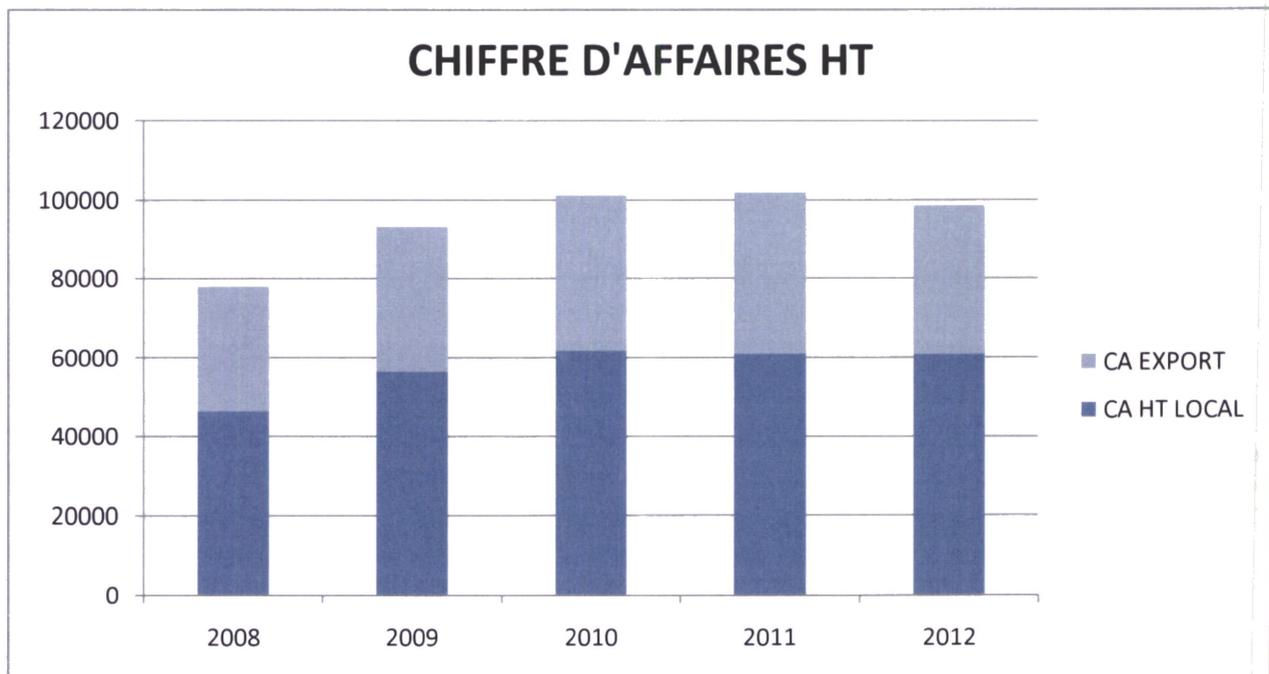
**II.A. Chiffre d'affaires**

**II.A.1. Chiffre d'affaires HT**

Le chiffre d'affaires hors taxes en pneu réalisé en 2012 a atteint 98.5 MD, soit une régression de l'ordre de 3.46 % comparaison faite aux réalisations de l'année 2011. Cette diminution est la résultante de la régression de la production.

Le chiffre d'affaires de la « STIP » a évolué depuis 2008 comme suit (en milliers de dinars) :

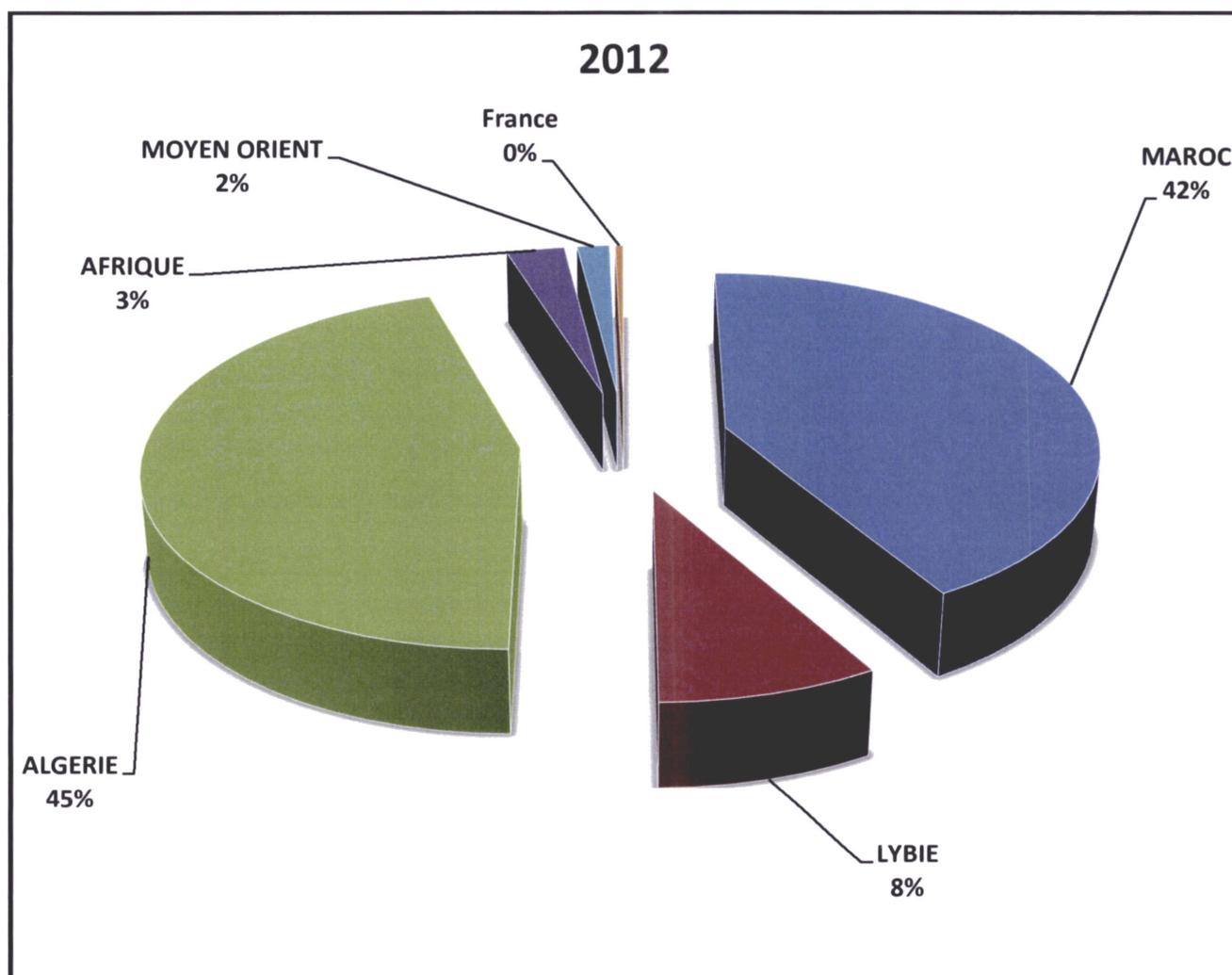
	2008	2009	2010	2011	2012
CA Total HT	77 928	93 333	101 161	101 947	98 538
CA Local HT	46 304	56 490	61 852	60 954	60 887
CA Export	31 624	36 843	39 309	40 993	37 651
Pourcentage local en tonnes	49%	50%	51%	49%	53%



II.A.2. Chiffre d'affaire export par pays :

UNITE= 1 000 Dinars

pays	2011	%	pays	2012	%
MAROC	17 303	42	MAROC	15 680	42
LYBIE	904	2	LYBIE	3 122	8
ALGERIE	21 116	52	ALGERIE	17 024	45
FRANCE	0	0	FRANCE	150	0
AFRIQUE	930	2	AFRIQUE	1 075	3
MOYEN ORIENT	639	2	MOYEN ORIENT	600	2
AUTRES	101	0	AUTRES	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 993</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 651</b>	<b>100</b>

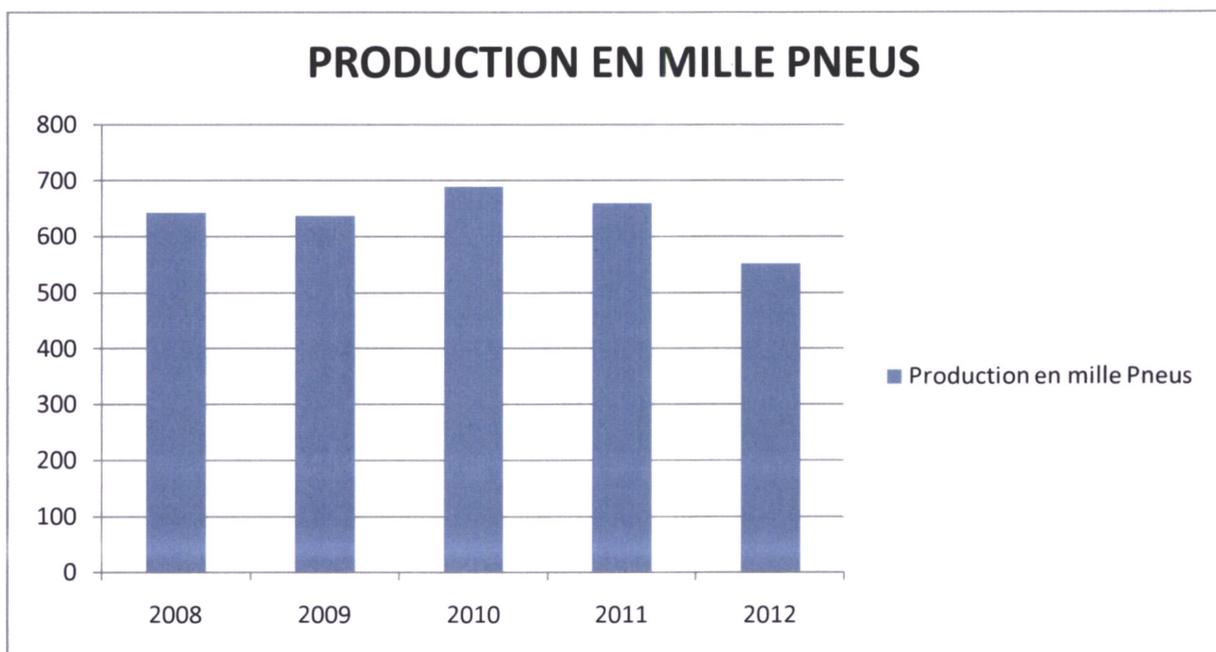
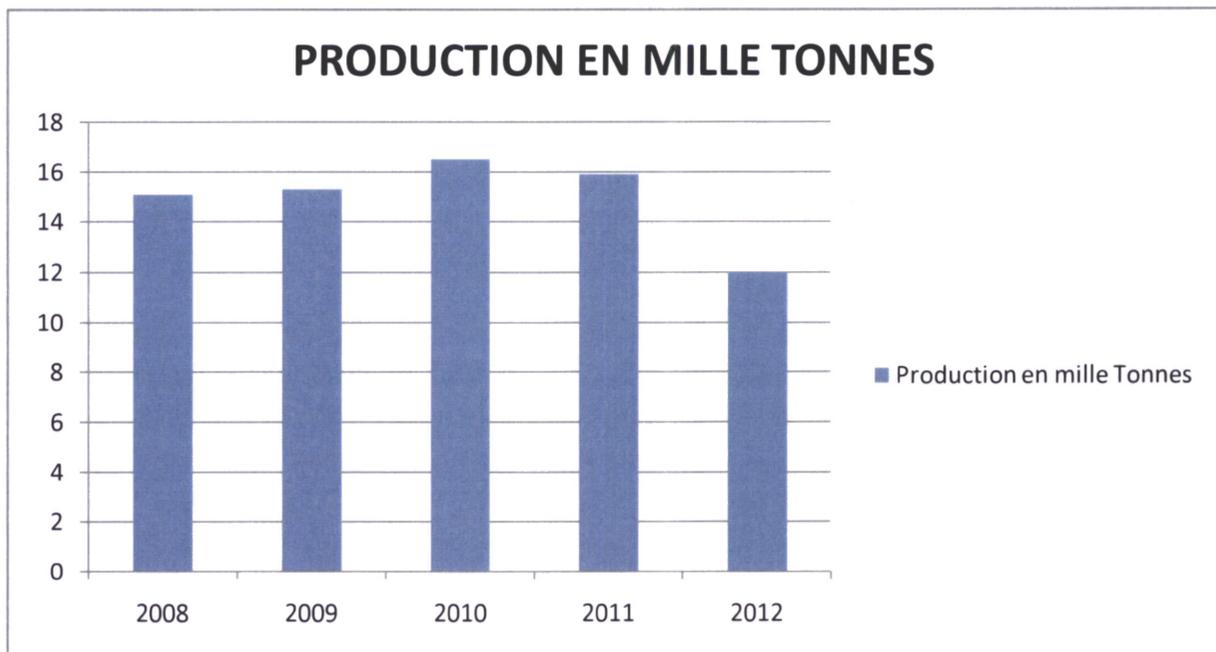


II.B. Production

La production de pneumatiques des deux usines durant l'année 2012 a atteint 12 022 tonnes soit une régression de 24% par comparaison aux réalisations de l'année 2011.

L'évolution de la production depuis 2008 (en unité de pneu et en tonne) est présentée sur le tableau suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012
Mille tonnes	15.1	15.3	16.5	15.9	12.0
Mille pneus	642	636	689	659	550



Toutefois, il y'a lieu de préciser que le niveau réel de production est inférieur à la capacité nominale de production évalué à 20.3 Mille tonnes par an pour les deux usines M'saken et Menzel Bourguiba.

Ainsi le taux d'occupation est comme suit :

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012
Production en Mille Tonnes	15.1	15.1	16.5	15.9	12.0
Capacité en Mille Tonnes	24.3	24.3	24.3	24.3	20.3
Taux d'occupation	62	62	68 %	65 %	59 %

## II.C. Approvisionnement et achats consommés

### II.C.1- Matière première :

Le coût d'achat des matières premières est essentiellement tributaire de la volatilité du cours mondial et de la variation de la parité USD/TND et EURO/TND :

- Le coût moyen de matières premières consommées par tonne de pneu produit s'élève au 31/12/2012 à 4 580,093 Dinars contre 4 560,965 Dinars au 31/12/2011 soit une augmentation de 0,4 %.

### II.C.2- Energie :

La valeur de la consommation d'énergie (électricité) est passée de 4 002 555 Dinars au 31/12/2011 à 3 735 225 Dinars au 31/12/2012. La régression de la production au cours de l'année 2012 a engendré une hausse de 21% du cout/tonnes produits qui a passé de 256,594 Dinars par tonne produit en 2011 à 310,702 Dinars en 2012.

## II.D. Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements s'élève au 31/12/2012 à 1 495 624 Dinars (dont 605 878 Dinars immobilisations en cours) contre 1 192 654 Dinars (dont 432 282 Dinars immobilisations en cours) au 31/12/2011.

Le tableau suivant retrace les différentes acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles réalisées en 2012 (voir note III.1):

UNITE= 1 000 Dinars

Immobilisations	Valeur au 31/12/2011	Acquisition 2012	Transfert	Cession et autres 2012	Valeur au 31/12/2012	Amortissements cumulés au 31/12/2012	VCN
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Know How	7 004	0	0	0	7 004	-6 520	484
Logiciels	596	31	20	0	647	-611	36
Fonds de commerce	763	0	0	0	763	-610	153
En cours	20	0	-20	0	0	0	0
<b>Sous total 1</b>	<b>8 383</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 414</b>	<b>-7 740</b>	<b>673</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrain	1 368	0	0	0	1 368	0	1 368
Constructions	25 763	0	0	0	25 763	-16 127	9 636
AAI constructions	3 225	0	117	0	3 342	-2 983	359
Matériel et outillage industriels	138 064	773	237	-18	139 056	-128 723	10 332
Matériel de transport	1 766	70	0	-31	1 805	-1 557	248
Matériel informatique	1 122	28	0	0	1 150	-1 045	104
AAI	1 027	30	11	-5	1 063	-921	141
Équipement de bureau	437	6	0	-1	442	-411	31
En cours	412	559	-365	0	606	0	606
<b>Sous total 2</b>	<b>173 185</b>	<b>1 465</b>	<b>0</b>	<b>-55</b>	<b>174 595</b>	<b>-151 768</b>	<b>22 826</b>
<b>Total 1+2</b>	<b>181 567</b>	<b>1 496</b>	<b>0</b>	<b>-440</b>	<b>183 008</b>	<b>-159 509</b>	<b>23 499</b>

## II.E. Résultat de l'exercice

L'exercice 2012 se trouve clôturé avec un résultat négatif de 19,3 Millions de Dinars contre un résultat négatif de 14,6 Millions de Dinars durant l'exercice 2011.

L'exercice 2012 est affecté essentiellement par :

- La chute de la production :
  - au 31/12/2012 la production a atteint 12 022 tonnes contre 15 841 au 31/12/2011, soit une régression de 24.1 % ;

Cette variation est due essentiellement au manque de matières premières.  
 Cette chute de la production a entraîné une hausse du coût de production par tonne produit (Fuel +17.7%, pièces de rechanges +27,3%, électricité +21,1%, eau +33,6%)
- Les Frais excédentaires de gardiennage et stationnement au port ont atteint 786 milles dinars en 2012 contre 346 milles dinars en 2011 soit une variation 127 % ;
- La chute de la demande sur le marché local suite au ralentissement de l'activité économique du pays ainsi que le marché parallèle ;
- Les charges du personnel se sont élevées à 21,9 MD au 31/12/2012 contre 20,6 MD au 31/12/2011 soit une augmentation de 1,3 MD ou 6% de la masse salariale de 2011 et ce suite aux :
  - L'augmentation salariale de 2012
  - L'avancement normal

- Taux d'occupation (capacité de production) des deux usines M'saken et Menzel Bourguiba est de 59 %.

Libellée	2012	2011	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	98 538 401.852	101 947 007.499	-3 408 605.647
Chiffre d'affaires local	60 887 065.661	60 954 202.732	-67 137.071
Chiffre d'affaires export	37 651 336.191	40 992 804.767	-3 341 468.576
Autres produits d'exploitation	254 034.354	250 043.425	3 990.929
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>98 792 436.206</b>	<b>102 197 050.924</b>	<b>-3 404 614.718</b>
Variation des stocks de produits finis et des encours	6 586 669.010	-7 340 582.437	13 927 251.447
Achat consommés	66 350 843.186	83 317 252.875	-16 966 409.689
<b>Marge sur coût matière</b>	<b>25 600 889.656</b>	<b>25 970 337.061</b>	<b>-369 447.405</b>
<b>Marge sur coût matière en % du CA</b>	<b>25.98%</b>	<b>25.47%</b>	<b>0.51%</b>
Autres charges d'exploitation	3 777 948.226	3 998 287.280	-220 339.054
Frais de personnel	21 924 914.962	20 634 860.302	1 290 054.660
Dotations aux amortissements	8 644 366.245	8 884 898.303	-240 532.058
<b>Résultat d'exploitation hors provisions</b>	<b>-8 492 305.423</b>	<b>-7 297 665.399</b>	<b>-1 194 640.024</b>
Dotations aux provisions	4 123 603.072	568 044.379	3 555 558.693
Reprise sur provisions	-4 475 792.095	-3 409 255.530	-1 066 536.565
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-8 140 116.400</b>	<b>-4 456 454.248</b>	<b>-3 683 662.152</b>
Frais financiers d'exploitations	1 421 381.467	1 804 940.217	-383 558.750
Pertes et gains de changes réalisés	874 630.202	434 791.469	439 838.733
Pertes et gains de changes non réalisés	-302 518.258	630 665.155	-933 183.413
Intérêts sur crédits à LMT en attente restructuration financière	9 786 141.143	7 223 874.725	2 562 266.418
Autres gain et pertes ordinaires	-348 410.329	-55 520.689	-292 889.640
Produit des placements	-333 492.094	0.000	-333 492.094
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-19 237 848.531</b>	<b>-14 495 205.125</b>	<b>-4 742 643.406</b>
Impôt sur les sociétés	73 702.498	65 530.543	8 171.955
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-19 311 551.029</b>	<b>-14 560 735.668</b>	<b>-4 750 815.361</b>

## II.F. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport a été établi.

II.G. Evolution de la société et ses performances au cours des 5 derniers années

II.G.1- Etat de résultat :

UNITE= 1 000 Dinars

Rubriques	2008	2009	2010	2011	2012
Revenus	77 928	93 333	101 161	101 947	98 538
Autres produits d'exploitation	151	180	221	250	254
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>78 079</b>	<b>93 513</b>	<b>101 382</b>	<b>102 197</b>	<b>98 792</b>
Variation des stocks de produits finis et des encours	-7 206	4 949	-2 523	-7 341	6 587
Achat d'approvisionnements consommés	58 607	57 115	69 177	83 317	66 351
Charge de personnel	16 451	17 603	18 861	20 635	21 925
Dotation aux amortissements et aux provisions	11 432	9 807	13 167	6 044	8 292
Autres charges d'exploitation	4 308	3 869	3 981	3 999	3 778
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>83 592</b>	<b>93 343</b>	<b>102 663</b>	<b>106 654</b>	<b>106 933</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-5 513</b>	<b>170</b>	<b>-1 281</b>	<b>-4 457</b>	<b>-8 140</b>
Charges financières	-13 031	-11 389	-13 823	-10 094	-11 780
Produit des placements	0	0	0	0	333
Autres gains ordinaires	41	20	11	104	375
Autres pertes ordinaires	-14	-91	-3	-48	-27
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>-18 517</b>	<b>-11 290</b>	<b>-15 096</b>	<b>-14 495</b>	<b>-19 238</b>
Impôt sur les bénéfices	-54	-67	-73	-66	-74
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-18 571</b>	<b>-11 357</b>	<b>-15 169</b>	<b>-14 561</b>	<b>-19 312</b>

II.G.2- Indicateurs d'activité :

Indicateurs :	2008	2009	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires en 1 000 Dinars	78 079	93 513	101 382	102 197	98 792
Production en Mille Tonnes	15.1	15.1	16.5	15.8	12.0
Investissements en 1 000 Dinars	296	923	1 765	1 193	1 496
Endettement en 1 000 Dinars	149 000	156 000	175 000	180 000	178 000

## II.H. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Il y a lieu de noter la nouvelle démarche destinée à permettre l'adaptation de l'approche de restructuration de la STIP à la situation actuelle du pays après la révolution.

Cette démarche est caractérisée par le fait de permettre d'avancer dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital par des actionnaires de référence.

Elle permet de renforcer la confiance des banques en une issue finale permettant de maintenir en vie une entreprise viable.

Cette confiance, doublée d'un intérêt à sauver une partie de l'ancienne créance, permettra d'assurer l'octroi par les banques des crédits d'exploitation à temps et au volume nécessaire assurant une exploitation optimale.

Au cours de 2012 la STIP a signé avec les banques privé a savoir AMEN BANK, ATTIJARI BANK, UBCI, BTK et l'UIB des arrangements portant sur l'assainissement de leurs créances.

Deux réunion ont été tenues au siège de la DGP (Direction Générale de la Privatisation) en date du 07 janvier et 13 février 2013 et ont regroupé les représentants du 1<sup>er</sup> ministère, des ministères de l'industrie et des finances de la banque centrale et des deux banques publiques concernées par l'opération de l'assainissement financier proposée par la STIP.

## II.I. Changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Durant l'exercice 2012 aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers de la société.



### III- Participations

La STIP a deux sociétés filiales :

- La SOMACOP (ayant, elle-même, une filiale la « SOMACOP + »)
- La SMT Pneus Amine Maroc (Société à réseau implantée au Maroc)

#### III.A. LA SOCIETE MAGHREBINE DE COMMERCIALISATION DE PNEUMATIQUES « SOMACOP »

La SOMACOP a été créée en Mars 1983, elle a pour objet la commercialisation de tout article en caoutchouc pneumatique et Industriel. Il s'agit du distributeur grossiste de la « STIP » en Tunisie.

Son Capital s'élève actuellement à 595 000 Dinars détenu à hauteur de 99,98 % (594 920 Dinars) par la « STIP ». Ce capital est divisé en 59 500 actions de 10 Dinars chacune.

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice 2012 s'élève à 13,5 millions de dinars.

La « SOMACOP » a créé en 1998 une filiale (SARL) d'un capital de 10.000 dinars détenu à hauteur de 99,9 % par la « SOMACOP ». Cette société a pour objet la commercialisation au détail de tout article de pneumatique en caoutchouc industriel (produits locaux et importés).

#### III.B. LA SOCIETE MAROCO TUNISIENNE PNEU AMINE « SMTP AMINE »

La société Maroco Tunisienne pneu amine « SMTP AMINE » est une société commerciale de droit marocain (à réseau de distribution) établie au Maroc, la STIP détient 65% de son capital et 35% appartenant à un partenaire marocain la société MAAP.

Le capital actuel de la SMT Pneus Amine s'élève à hauteur de 55.940.000 DHS (soit l'équivalent de 9 300 000 Dinars).

Le chiffre d'affaires réalisé durant 2012 par la SMT Pneus Amine est de 168 Millions de Dirhams (soit l'équivalent de 31 millions de dinars).

#### III.C. LES PRISES DE PARTICIPATION ET ALIENATIONS

Les prises de participations et aliénations de titres de participation enregistrées en 2012 se détaillent dans le tableau suivant :

	Solde au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2012
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	-	-	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	-	-	4 508 355
<b>Total</b>	<b>10 105 205</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 105 205</b>

## IV – ACTIONNARIAT

### IV.A. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA « STIP »

Capital social : 12.623.472 Dinars

Catégorie des titres de capital : actions ordinaires

Nominal : 3 Dinars

Libération : Intégrale

Liste des actionnaires détenant individuellement 5 % et plus du capital de la « STIP » :

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombre d'Actions	En %
<b>TUNISIENS</b>			
"S.T.U.S.I.D BANK"	1 937 274	645 758 /	15,35 /
"B.T.K"	1 463 322	487 774 /	11,59 /
"O. C. T"	1 129 119	376 373 /	8,94 /
"S.T.B."	922 530	307 510 /	7,31 /
<b>S/TOTAL</b>	<b>5 452 245</b>	<b>1 817 415</b>	<b>43,19</b>
<b>ETRANGERS</b>			
PIRELLI	1 998 690	666 230 /	15,83 /
"BID"	1 788 324	596 108 /	14,17 /
<b>S/TOTAL</b>	<b>3 787 014</b>	<b>1 262 338</b>	<b>30,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 239 259</b>	<b>3 079 753</b>	<b>73,19</b>

Actionnaires détenant moins de 5 % du capital social.

ACTIONNAIRES	Montant (en DT)	Nombres d'Actions	En %
Autres petits porteurs (- 5 %)	3 384 213	1 128 071	26,81
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 623 472</b>	<b>4 207 824</b>	<b>100</b>

### IV.B. CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE

#### (Article 33 des statuts)

1) Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2) Tout actionnaire peut être représenté à l'Assemblée Générale par toute autre personne actionnaire ou non de la société.

3) Toutefois, l'Etat Tunisien, les Etablissements publics et les communes sont valablement représentés par leurs représentants légaux ; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ce mandataire soit lui même actionnaire de la société. Les femmes mariées par leur mari s'ils ont l'administration des biens de ces dernières, les mineurs ou interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

4) Le nu-propiétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.

5) La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

#### IV.C. RACHAT D' ACTIONS, NATURE ET CADRE LEGAL DE L' OPERATION

Selon l'article 19 de loi N° 94-117 les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne a fixé les conditions d'intervention des sociétés sur leurs propres actions:

- Elles sont effectuées par un seul intermédiaire par séance de bourse
- Elles ne peuvent être réalisées par transaction de bloc
- Elles sont situées à l'intérieur de la fourchette définie par le cours le plus bas et le cours le plus élevé autorisés au cours de la séance de bourse.

A cette fin, le conseil d'administration réuni le 20 Février 2002 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire le principe de régulation du titre « STIP » par le prélèvement sur les bénéfices 2001 d'une réserve de régulation.

Le montant de cette réserve devait tenir compte des éléments suivants :

- a) Le domaine d'intervention est fixé comme suit : Au niveau de l'achat lorsque le prix atteindra un niveau inférieur à 15,500 D et au niveau de la vente lorsque le prix de l'action dépassera 17,000 D.
- b) Le nombre maximum, d'actions pouvant faire l'objet d'acquisition est de 10% des titres déposés à la « STICODEVAM » soit environ 40 000 actions.
- c) Le délai de l'opération est fixé réglementairement à 3 ans.

Tenant compte des facteurs précités, l'assemblée générale ordinaire du 19 Mars 2002 a fixé la réserve de régulation à 700 000 D et a approuvé l'idée de constituer un comité issu du Conseil pour contacter les autorités concernées par cette opération (BVMT, CMF,...) et procéder au choix de l'intermédiaire en bourse chargé de cette opération de régulation.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'assemblée générale ordinaire, la « STIP » a établi au préalable une note d'information au Conseil de Marché Financier.

Au 31/12/2012, la STIP détient 32 850 actions pour un montant de 325 773,660 DT puisé sur la réserve spéciale de 700 000 DT.

Ces actions ne donnent droit ni au dividende ni au droit à la souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire ni au droit de vote.



## V – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

### V.A. Règle applicable à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

#### (Article 17 des statuts)

1) La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

Toutefois, dans le cas où l'état Tunisien prendrait des participations dans la société, ses représentants seront nommés conformément aux lois et règlements en vigueur.

2) Les Administrateurs ne doivent pas être soumis aux incapacités et déchéances prévues par la législation en vigueur.

3) Les Administrateurs qui au cours de leurs fonctions cessent de représenter l'autorité ou l'organisme qui les a désignés sont considérés comme démissionnaires et doivent être remplacés.

4) Les membres du Conseil pourront être soit des personnes physiques soit des personnes morales de droit privé ou public.

5) Les personnes morales autres que l'état Tunisien désignées comme Administrateurs, sont représentées aux délibérations du Conseil d'Administration ; à savoir :

Les personnes morales de droit public, par leur représentant légal ou par un mandataire nommé désigné ;

Les sociétés civiles, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;

Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés à responsabilité limitée, par un de leurs gérants, ou administrateurs ou par un mandataire habilité à cet effet ;

Les sociétés anonymes, par leur Président Directeur Général, ou par un mandataire de leur Conseil d'Administration.

6) Lorsque l'Administrateur est une personne morale, il n'est pas nécessaire que le gérant, l'administrateur ou le mandataire qui la représente au Conseil soit personnellement actionnaire de la présente société.

### V.B. Principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Aucune.

### V.C. Rôle de chaque organe d'administration et de direction

#### V.C.1- Rôle du conseil d'administration :

La société est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les membres du conseil d'administration exerceront leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal. Ils devront garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit, sous sa responsabilité, les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Le conseil

d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société, et un état des sûretés consenties par elle. Il doit, conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société. Le rapport annuel détaillé doit être communiqué au commissaire aux comptes.

#### V.C.2- Rôle du président directeur général :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui a la qualité de président directeur général. Il doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

#### V.D. Comités spéciaux et rôle de chaque comité

##### Comité permanent d'audit :

Le conseil d'administration de la société a procédé, lors de sa réunion du 21 Février 2006 et conformément aux dispositions de l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, à la création d'un comité permanent d'audit composé de 3 membres.

Le comité permanent d'audit de la STIP veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

#### VI – Historique de la valeur STIP



Source : [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn)

## VII – Affectation du résultat

### VII.A. Dispositions statutaires

L'article 49 des statuts de la société stipule que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices comptables antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixés.
- les réserves statutaires.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

De même l'article 50 des statuts se rapportant au paiement des dividendes stipule :

- 1) Le paiement des dividendes se fait à l'époque et aux lieux désignés par le Conseil d'Administration.
- 2) Les dividendes des actions sont payés au porteur du titre
- 3) Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.
- 4) Le Conseil d'Administration peut, sur l'avis conforme du ou des commissaires, autoriser, en cours d'exercice comptable, la distribution à titre provisoire d'un acompte sur les dividendes si la situation de la société et l'importance des bénéfices réalisés le permettent.
- 5) Tout dividende, régulièrement perçu ne peut faire l'objet ni d'un report ni d'une restitution.



**VII.B. Evolution des capitaux propres**

Unité : Dinars

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissements	Réserve spéciale	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2008 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 806 982.553	(72 650 444.859)	(18 571 384.879)	(66 094 186.460)
<b>Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 17/07/2009</b>							(18 571 384.879)		
Soldes au 31/12/2008 après affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 806 982.553	(91 221 829.738)	0	(66 094 186.460)
<b>Subvention d'investissement</b>						64 000.000			
<b>Quote part de l'exercice</b>						(47 728.525)			
Résultat de l'exercice 2009								(11 357 368.732)	
Soldes au 31/12/2009 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 823 254.028	(91 221 829.738)	(11 357 368.732)	(77 435 283.717)
<b>Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 23/06/2010</b>							(11 357 368.732)		
Soldes au 31/12/2009 après affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 823 254.028	(102 579 198.470)	0	(77 435 283.717)
<b>Quote part de l'exercice</b>						(37 595.192)			
Résultat de l'exercice 2010								(15 169 044.457)	
Soldes au 31/12/2010 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 785 658.836	(102 579 198.470)	(15 169 044.457)	(92 641 923.366)
<b>Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29/06/2011</b>							(15 169 044.457)		
Soldes au 31/12/2010 après affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 785 658.836	(117 748 242.927)	0	(92 641 923.366)
<b>Quote part de l'exercice</b>						(20 095.190)			
Résultat de l'exercice 2011								(14 560 735.668)	
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 765 563.646	(117 748 242.927)	(14 560 735.668)	(107 222 754.224)
<b>Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/06/2012</b>							(14 560 735.668)		
Soldes au 31/12/2011 après affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 765 563.646	(117 748 242.927)	0	(107 222 754.224)
<b>Subvention d'investissement</b>						25 000.000			
<b>Quote part de l'exercice</b>						(15 511.858)			
Résultat de l'exercice 2012								(19 311 551.029)	
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	12 623 472	2 419 912.385	1 903 050	700 000	(325 773.660)	7 775 051.788	(132 308 978.595)	(19 311 551.029)	(126 524 817.111)

## VIII – Gestion des ressources humaines

L'effectif du personnel de la société est passé de 909 employés au 31/12/2011 à 928 employés au 31/12/2012. Cette augmentation est due essentiellement au remplacement de 21 employés qui représente des départs de 2012 et au recrutement de 19 ingénieurs afin d'anticiper les départs à la retraite normale de certains cadres travaillant aux usines.

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Recrutement</b>					
Permanant	4	1	0	0	0
Réinsertions suite amnistie	0	0	0	2	1
Contractuels	9	25	0	63	39
Contractuels suite suppression de la sous-traitance	0	0	0	42	0
<b>Total entrées</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>107</b>	<b>40</b>
<b>Départ</b>					
Fin de contrat	0	9	2	1	1
Abandon de poste	0	2	0	1	2
Départ à la retraite anticipée	0	4	2	8	7
Départ à la retraite normale	2	3	5	3	7
Départ à la retraite pour des raisons économiques	0	0	1	0	0
Invalidité	1	1	1	1	0
Décès	2	3	3	1	2
Licenciement	0	0	0	0	0
Démission	2	0	2	2	2
<b>Total départ</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>21</b>
<b>Effectif au 31/12</b>	<b>831</b>	<b>835</b>	<b>819</b>	<b>909</b>	<b>928</b>

Les charges du personnel se sont élevées à 21,9 MD au 31/12/2012 contre 20,6 MD au 31/12/2011 soit une augmentation de 6% et ce suite aux :

- L'augmentation salariale de 2012
- L'avancement normal

Durant l'exercice 2012, 105 employés de la STIP ont bénéficié d'une formation en intra et inter-entreprises pour un montant global de 40 556 Dinars.

	2008	2009	2010	2011	2012
Frais de personnel en mille Dinars (FP)	16 451	17 603	18 861	20 635	21 925
Chiffre d'affaires HT en mille Dinars (CA)	77 928	93 333	101 161	101 947	98 538
FP / CA	21 %	19 %	19 %	20 %	22 %
Formation en mille Dinars	160	139	132	118	41
Nombre d'action de formation	107	91	153	93	35
Nombre de participant	385	432	510	342	105



## IX – Élément sur le contrôle interne

### IX.A. Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le § 7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacités ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

### IX.B. Description des activités et procédures de contrôle interne mises en place

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

- 1- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, et en application des procédures relatives à l'activité qu'il exerce et autorisations communiquées par sa hiérarchie ;
- 2- Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur au sein de la société. Les responsables des directions procèdent ainsi aux approbations, autorisations, évaluations des performances opérationnelles, répartitions des tâches en vue de séparer les fonctions incompatibles, vérifications, recommandations, nécessaires à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
- 3- Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la direction générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la direction générale.

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences management de la qualité prévues par les normes ISO aux quelles la STIP est certifiée.

Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédure détaillées ....etc.

### IX.C. Information et communication

L'information pertinente est identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités. Les systèmes d'information de la STIP produisent, entre autres, des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Ces systèmes traitent, non seulement, des données produites par la STIP, mais également celles émanant de l'extérieur (événements, marche de l'activité, contexte général...) et qui sont nécessaires à la prise de décisions en matière de conduite des affaires et de communication externe.

La STIP s'efforce à assurer une communication efficace à triple niveau :

- Une communication ascendante : émanant du personnel et remontant à la Direction Générale moyennant des comptes rendus et des reportings réguliers se rapportant notamment aux informations importantes ;
- Une communication descendante : allant de la Direction Général au personnel moyennant des notes de services,...destinée à faire comprendre aux employés le rôle qu'il sont appelés à jouer dans le système de contrôle interne ;
- Une communication horizontale : entre les membres du personnel moyennant des notes internes,... basée sur la relation existante entre les propres activités des uns et des autres des membres du personnel.

Par ailleurs, la STIP veille à assurer une communication efficace avec les tiers, tels que ses clients et fournisseurs (locaux et étrangers), autorité de tutelle, ministères concernés, CMF, BVMT,...

### IX.D. Suivi du contrôle (Pilotage)

Les systèmes de contrôle interne doivent, eux-mêmes, être contrôlés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances qualitatives. Pour cela, la STIP n'épargne aucun effort pour mettre en place un système de suivi permanent ou pour procéder à des évaluations périodiques.

#### IX.D.1- Suivi permanent :

Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la société et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux.



## IX.D.2- Evaluations périodiques :

➤ **Par le comité permanent d'audit :**

Le comité permanente d'audit veille, non seulement au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficacité, l'efficacite, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires, mais également à l'évaluation périodique des systèmes mis en place. Il est appelé, à ce titre, à procéder à :

- La vérification de la fiabilité des informations fournies compte tenu des risques liés à l'activité de la société,
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la société et autres organes chargés de missions de contrôles (commissaires aux comptes, services du contrôle général des finances....) et,
- L'adoption des mesures correctives.

➤ **Par l'audit interne :**

L'audit interne est une fonction d'appréciation et d'évaluation dont les principales attributions sont les suivantes :

- S'assurer de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de maîtriser les risques,
- Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité,
- Informer régulièrement, de manière indépendante, la direction générale, l'organe de supervision et le cas échéant le comité d'audit de l'état du contrôle interne,

Toute entreprise qui souhaite avoir la pleine maîtrise de ses risques et réunir les conditions d'une croissance durable doit se doter d'une fonction d'audit interne performant

➤ **Par les commissaires aux comptes :**

Les commissaires aux comptes sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Ils émettent, toutefois, des recommandations au conseil d'administration et à la direction générale destinées à pallier les insuffisances relevées.



**PARTIE II :**

- **Rapport général des commissaires aux comptes**
- **Rapport spécial des commissaires aux comptes**
- **Etats financiers**
  - **Bilan**
  - **Etats des résultats**
  - **Etat de flux de trésorerie**
  - **Extrait des notes aux états financiers**





AMC Ernst & Young  
Boulevard de la terre  
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie  
Tel: 216 70 749111 Fax: 216 70 749 045  
tunisoffice@tn.ey.com

**Financial Auditing & Consulting**

22 bis Avenue Mongi Slim El Menzah 5  
1004 Tunis  
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA****Rapport Général des commissaires aux comptes****Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012****Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I- Rapport sur les états financiers :**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

**Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :**

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des commissaires aux comptes :**

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

**Opinion :**

**6-** A notre avis, les états financiers de la **SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Paragraphes d'observation :**

**7-** Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

**7.1.** La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 19.311.551 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 126.524.817 DT, soit 132.836.553 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2012 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114.840.870 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126.524.817 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

**7.2.** La note V.1 aux états financiers qui indique que l'administration des douanes réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19

février 2013, un accord formel de l'administration des douanes pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

**7.3.** La note V.2 aux états financiers dont le contenu indique que la société encourt un passif au titre des indemnités de départ à la retraite stipulées au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP. Ce passif, n'a pas pu être, toutefois, fiablement mesuré puisque tributaire de l'estimation de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, conséquemment, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

**7.4.** La note V.3 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

## **II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

**1-** En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 19 juin 2012 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celle prise par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2008, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

**2-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**3-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2012 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

**4-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP, à la réglementation en vigueur.

*Fait à Tunis, le 5 juin 2013*

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Mohamed Zinelabidine CHERIF**



**Financial Auditing & Consulting**

**Mohamed Neji HERGLI**





AMC Ernst & Young  
Boulevard de la terre  
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie  
Tel: 216 70 749111 Fax: 216 70 749 045  
tunisoffice@tn.ey.com



### Financial Auditing & Consulting

Société inscrite au tableau de l'OECT  
22 bis Avenue Mongi Slim El Menzah 5  
1004 Tunis  
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215

## SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

### Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012

#### Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2012 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 972.617 DT et 4.225.191 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 à cette filiale se sont élevées à 55.976 DT.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2012 par la STIP se sont élevées à 18.714 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 22.089 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2012, la somme HTVA de 11.204 DT.
- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2012, la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2012, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2012 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 111 DT et 57.682 DT.

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28.314 DT.

**C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants :**

**C.1-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

**1-** La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 19 juin au 31 décembre 2012) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

**2-** La rémunération du Président Directeur Général Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 19 juin 2012) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 février 2011, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 25 février 2011, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

**C.2- a-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	81.669	6.386	69.911	0
<b>TOTAL</b>	<b>81.669</b>	<b>6.386</b>	<b>69.911</b>	<b>0</b>

**C.2- b-** Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	1.059	0	1.059	0
<b>TOTAL</b>	<b>1.059</b>	<b>0</b>	<b>1.059</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que deux conventions conclues, en 2012, d'une part, avec la BTK, administrateur, et d'autre part,

avec l'AIL ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

La nature des dites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'avenant au contrat de prêt conclu avec la BTK portant, d'abord, report et réaménagement des échéances en principal échues et impayées et celles à échoir arrêtées au 31 décembre 2011 (Tranche 1), ensuite, consolidation d'une partie des intérêts impayés au 31 décembre 2011 (Tranche 2), et enfin, abandon du reliquat des intérêts impayés arrêtés au 31 décembre 2011 conditionné par le règlement total des échéances qui seront générées par le report, le réaménagement et la consolidation susvisés (Tranche 3), et ce conformément aux modalités suivantes :

Tranche	Montant renégocié	Durée	Franchise	Taux d'intérêt	Charges d'intérêts 2012
Tranche 1	6 000 000	4 ans	6 mois	TMM + 1,5%	306 270
Tranche 2	892 393	4 ans	6 mois	0%	-
Tranche 3	3 000 000	Tranche soumise à abandon conditionné par le règlement des 2 autres tranches			-
<b>Total</b>					<b>306 270</b>

- Le contrat de leasing conclu avec l'AIL en vertu duquel une location financement portant sur un matériel de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2012, la somme de 477 DT.

Ces deux conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

*Fait à Tunis, le 5 juin 2013*

**Les commissaires aux comptes**

AMC Ernst & Young

Financial Auditing & Consulting

**Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**Mohamed Neji HERGLI**




# Etats financiers

Société Tunisienne des Industries  
de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre
		2012	2011
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		8 413 106	8 382 594
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(7 740 372)	(7 195 684)
	III.1.	<b>672 734</b>	<b>1 186 910</b>
Immobilisations corporelles		174 594 785	173 185 087
- Amortissements		(151 768 410)	(143 724 015)
	III.1.	<b>22 826 375</b>	<b>29 461 072</b>
Immobilisations financières		10 695 450	10 661 378
- Provisions sur immobilisations financières		(5 012 669)	(5 871 328)
	III.2.	<b>5 682 781</b>	<b>4 790 050</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>29 181 891</b>	<b>35 438 032</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>29 181 891</b>	<b>35 438 032</b>
<b>Actifs courants</b>			
- Stocks		30 790 882	43 388 037
-Provisions pour dépréciation des stocks		(1 065 341)	(953 047)
	III.3.	<b>29 725 541</b>	<b>42 434 990</b>
Clients et comptes rattachés		23 540 004	28 204 955
-Provisions pour dépréciation		(15 498 871)	(13 065 448)
	III.4.	<b>8 041 133</b>	<b>15 139 507</b>
Autres actifs courants	III.5.	10 885 572	9 376 602
-Provisions pour dépréciation		(1 041 154)	(816 145)
		<b>9 844 418</b>	<b>8 560 457</b>
Placements et autres actifs financiers	III.6.	3 363 809	3 561 331
-Provisions pour dépréciation		-	(201 531)
		<b>3 363 809</b>	<b>3 359 800</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7.	15 948 724	8 992 338
<b>Total des actifs courants</b>		<b>66 923 627</b>	<b>78 487 091</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>96 105 517</b>	<b>113 925 124</b>

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au 31	Solde au 31
		décembre	décembre
Capitaux propres et passifs		2 012	2 011
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 775 052	7 765 564
Résultats reportés		(132 308 979)	(117 748 243)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(107 213 266)</b>	<b>(92 662 019)</b>
Résultat de l'exercice		(19 311 551)	(14 560 736)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>III.8.</b>	<b>(126 524 817)</b>	<b>(107 222 754)</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>III.9.</b>	38 828 760	20 786 522
Autres passifs non courants	<b>III.10.</b>	971 313	844 649
Provisions pour risques et charges	<b>III.11.</b>	1 065 765	308 964
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>40 865 838</b>	<b>21 940 135</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>III.12.</b>	8 373 396	13 437 473
Autres passifs courants	<b>III.13.</b>	33 726 913	26 937 424
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>III.14.</b>	139 664 187	158 832 846
<b>Total des passifs courants</b>		<b>181 764 497</b>	<b>199 207 743</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>222 630 334</b>	<b>221 147 878</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>96 105 517</b>	<b>113 925 124</b>

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat de résultat  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	III.15.	98 538 402	101 947 007
Autres produits d'exploitation	III.16.	254 034	250 043
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>98 792 436</b>	<b>101 382 040</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		6 586 669	(7 340 582)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17.	66 350 843	83 317 253
Charges de personnel	III.18.	21 924 915	20 634 860
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19.	8 292 177	6 043 687
Autres charges d'exploitation	III.20.	3 777 948	3 998 287
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>106 932 553</b>	<b>106 653 505</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(8 140 116)</b>	<b>(4 456 454)</b>
Charges financières nettes	III.21.	11 779 635	10 094 272
Produit des placements	III.22.	333 492	-
Autres gains ordinaires	III.23.	375 398	103 624
Autres pertes ordinaires	III.24.	(26 988)	(48 103)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(19 237 849)</b>	<b>(14 495 205)</b>
Impôt sur les bénéfices		73 702	65 531
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(19 311 551)</b>	<b>(14 560 736)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(19 311 551)</b>	<b>(14 560 736)</b>
Résultat net de la période		(19 311 551)	(14 560 736)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>(19 311 551)</b>	<b>(14 560 736)</b>

## Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP) Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12 mois close le 31/12/2012	Période de 12 mois close le 31/12/2011
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		(19 311 551)	(14 560 736)
<b>Ajustements pour:</b>			
- Amortissements et provisions		8 292 177	6 043 687
- Variations des :			
Stocks		12 597 155	(8 150 807)
Créances		4 664 951	1 808 590
Autres actifs courants		(1 508 971)	513 294
Placements et autres actifs financiers		89 854	415 409
Fournisseurs et autres dettes		9 456 336	9 905 448
- Transfert de charges		(362 740)	400 572
<b>Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>13 917 211</b>	<b>(3 624 542)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 543 846)	(1 086 721)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(34 072)	(4 308)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<b>Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 577 919)</b>	<b>(1 091 029)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividende et autres distributions		(114 053)	(114 053)
Encaissements provenant des emprunts		74 793 057	48 492 872
Encaissements provenant des subventions		25 000	-
Décaissement pour remboursement des emprunts		(73 909 393)	(43 218 944)
<b>Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>794 612</b>	<b>5 159 875</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		16 466	8 786
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>13 150 370</b>	<b>453 090</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(38 963 116)	(39 416 206)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	III.25.	<b>(25 812 746)</b>	<b>(38 963 116)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital non suivie d'effet pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

### II. REFERENTIEL COMPTABLE

#### II.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La STIP a accusé une perte nette de 19 311 551 pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 126 524 817 Dinars.

Le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114 840 870 Dinars à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126 524 817 au total de l'actif, soit 132.836.553 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2012 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif

exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 114.840.870 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 126.524.817 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Cette situation est due à des facteurs endogènes et surtout exogènes ayant affecté la compétitivité commerciale, la performance économique et l'équilibre financier de la société.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

**Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

**Stocks**

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

### **Emprunts**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

**III. Notes explicatives des états financiers**
**III.1. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations nettes s'élèvent au 31/12/2012 à 23 499 110 Dinars contre 30 647 982 Dinars au 31/12/2011. La variation des immobilisations

corporelles et incorporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS					Valeur VCN
	Solde	Acquisitions	Transfert	Cession &	Solde	Solde	Dotat. de	Reclassement	Cession &	Solde	
	31/12/2011			Autres	31/12/2012	31/12/2011	L'exercice		Régul	31/12/2012	
<b>IMMO. INCORPORELLES</b>											
-Know How	7 004 062	0	0	0	7 004 062	-6 036 620	-483 721	0	0	-6 520 341	483 721
-Logiciels	595 644	30 512	20 191	0	646 347	-587 041	-22 832	0	0	-609 873	36 474
-Fonds commercial	762 697	0	0	0	762 697	-572 023	-38 135	0	0	-610 158	152 539
-En cours	20 191	0	-20 191	0	0	0	0	0	0	0	0
-Avance sur commandes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total (I)</b>	<b>8 382 594</b>	<b>30 512</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 413 106</b>	<b>-7 195 684</b>	<b>-544 688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 740 372</b>	<b>672 734</b>
<b>IMMO. CORPORELLES</b>											
-Terrains	1 368 098	0	0	0	1 368 098	0	0	0	0	0	1 368 098
-Constructions	24 892 371	0	0	0	24 892 371	-14 715 583	-839 803	0	0	-15 555 386	9 336 984
-Constructions réévaluées	870 029	0	0	0	870 029	-556 891	-14 320	0	0	-571 211	298 819
-Agencem -amén. des constructions	3 224 929	0	116 625	0	3 341 554	-2 866 428	-116 653	0	0	-2 983 081	358 474
-Matériel & outillages industriels	100 464 298	773 303	236 702	-18 435	101 455 869	-84 157 795	-6 984 727	0	18 435	-91 124 087	10 331 782
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	0	0	0	37 599 389	-37 599 389	0	0	0	-37 599 389	0
-Matériel de transport	1 766 533	70 162	0	-30 989	1 805 706	-1 519 853	-68 567	0	30 989	-1 557 431	248 275
-Matériel informatique	1 122 718	27 640	0	0	1 150 358	-1 019 381	-25 859	0	0	-1 045 240	105 118
-Agencement-Amén. & Installations	1 027 202	29 326	11 450	-5 230	1 062 747	-885 633	-40 864	0	5 100	-921 397	141 351
-Equipement de bureau	437 427	6 117	0	-760	442 784	-403 062	-8 885	0	760	-411 187	31 597
-En cours	412 091	558 564	-364 777	0	605 878	0	0	0	0	0	605 878
-Avance sur cdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total (II)</b>	<b>173 185 087</b>	<b>1 465 112</b>	<b>0</b>	<b>-55 414</b>	<b>174 594 785</b>	<b>-143 724 015</b>	<b>-8 099 678</b>	<b>0</b>	<b>55 284</b>	<b>-151 768 409</b>	<b>22 826 375</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>181 567 681</b>	<b>1 495 624</b>	<b>0</b>	<b>-55 414</b>	<b>183 007 891</b>	<b>-150 919 699</b>	<b>-8 644 366</b>	<b>0</b>	<b>55 284</b>	<b>-159 508 781</b>	<b>23 499 110</b>

### III.2. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31/12/2012 à 5 682 781 Dinars contre 4 790 050 Dinars au 31/12/2011. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	426 868	419 880
Prêts au personnel	163 377	136 293
<b>Total brut</b>	<b>10 695 450</b>	<b>10 661 378</b>
Provision des titres SOMACOP	5 012 669	5 275 547
Provision des titres SMTP	0	595 780
<b>Total net</b>	<b>5 682 781</b>	<b>4 790 050</b>

### III.3. Les stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31/12/2012 à 29 725 541 Dinars contre 42 434 990 Dinars au 31/12/2011 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	8 125 447	14 138 728
Produits finis	11 052 880	17 183 068
En-cours de productions de biens	3 037 957	3 494 437
Pièces de rechange et autres approv.	8 574 599	8 571 803
<b>Total brut</b>	<b>30 790 882</b>	<b>43 388 037</b>
Provision pour dépréciation des MP	0	8 373
Provision pour dépréciation des produits finis	265 341	144 674
Provision pour dépréciation des encours	-	-
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
<b>Total net</b>	<b>29 725 541</b>	<b>42 434 990</b>

### III.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31/12/2012 à 8 041 133 Dinars contre 15 139 507 Dinars au 31/12/2011 et dont le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients ordinaires	7 598 147	14 986 494
Clients effets à recevoir	0	108 309
Clients douteux	15 941 857	13 110 152
<b>Total brut</b>	<b>23 540 004</b>	<b>28 204 955</b>
Provision pour dépréciation des clients douteux	15 498 870	13 065 448
<b>Total net</b>	<b>8 041 133</b>	<b>15 139 507</b>

Les clients ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients locaux	(5 043 626)	(417 022)
Clients étrangers	12 641 773	15 403 516
<b>Total</b>	<b>7 598 147</b>	<b>14 986 494</b>

### III.5. Autres actifs courants

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31/12/2012 à 9 844 419 Dinars contre 8 560 457 Dinars au 31/12/2011. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs débiteurs	1 270 643	896 241
Personnel	88 072	70 267
Etat, impôts/sociétés à reporter	3 348 094	2 790 060
TVA récupérable	157 428	204 226
Etat , TFP à reporter	467 666	538 384
Etat, avances en douanes	197 465	232 792
Etat Rappel d'Impôts	364 315	364 315
Sté du groupe SOMACOP	3 064 728	2 855 528
Sté du groupe SMTP	1 534 838	1 048 155
Charges constatées d'avance	325 866	373 671
Produits à recevoir	66 458	2 542
Débiteurs divers	0	420
<b>Total brut</b>	<b>10 885 572</b>	<b>9 376 602</b>
Provision pour dépréciation des AAC	1 041 154	816 145
<b>Total net</b>	<b>9 844 419</b>	<b>8 560 457</b>

### III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31/12/2012 à 3 363 809 Dinars contre 3 359 800 Dinars au 31/12/2011. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Régie d'avance et accréditif	3 306 731	3 504 253
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
<b>Total brut</b>	<b>3 363 809</b>	<b>3 561 331</b>
Provision pour dépréciation des actifs financiers	0	201 531
<b>Total net</b>	<b>3 363 809</b>	<b>3 359 800</b>

### III.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2012 à 15 948 724 Dinars contre 8 992 338 Dinars au 31/12/2011. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Caisses	83 496	11 392
Régies d'avance	214 000	969 725
Chèques à l'encaissement	15 302 458	7 861 618
Effets à l'encaissement	0	0
Effets à l'escompte	0	0
Banques	348 770	149 603
<b>Total</b>	<b>15 948 724</b>	<b>8 992 338</b>

III.8. Les capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de (107 222 754) DT au 31/12/2011 à (126 524 817) DT au 31/12/2012.

Désignation	Capital	Réserve	Réserve pour	Réserve	Actions	Réserve de	Subvention	Résultats	Amortissements	Résultat de	Total
	social	légale	réinv exonéré	spéciale	propres *	réévaluation	d'investissement	Reportés	Différés	l'exercice	
Solde au 31 Décembre 2010	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	80 313	(32 977 465)	(69 601 734)	(15 169 044)	(92 641 923)
Affectation du résultat de l'exercice 2010 suivant décision de l'AGO du 29/6/2011								(5 870 758)	(9 298 286)	15 169 044	-
Subventions d'invt inscrites au résultat							(20 095)				(20 095)
Résultat net de l'exercice 2011										(14 560 736)	(14 560 736)
Solde au 31 Décembre 2011	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	60 218	(38 848 223)	(78 900 020)	(14 560 736)	(107 222 754)
Affectation du résultat de l'exercice 2011 suivant décision de l'AGO du 19/6/2012								(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	-
Subvention d'investissement reçue							25 000				25 000
Subventions d'invt inscrites au résultat							(15 512)				(15 512)
Résultat net de l'exercice 2012										(19 311 551)	(19 311 551)
Solde au 31 Décembre 2012	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	69 706	(44 562 195)	(87 746 783)	(19 311 551)	(126 524 817)

(\*) LES ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE, SUITE A LA DECISION DE SON AGO DU 19 MARS 2002, CORRESPONDENT A 32 850 ACTIONS REPRESENTANT 0,78% DU TOTAL DES ACTIONS EN CIRCULATION.

### III.9. Emprunts

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 38 828 760 Dinars contre un solde de 20 786 522 Dinars au 31 Décembre 2011. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

Bailleur	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2012			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
<b>CREDITS NON RENEGOCIES</b>						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	601 716	171 919	1 289 392	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	741 304	197 681	1 433 187	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	979 681	279 909	2 099 317	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	401 965	100 491	703 439	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	730 014	182 504	1 414 403	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	808 447	202 112	1 566 367	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576 000,000	7 ans		-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois		-	-	3 589 365	3 589 365
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		65 324	39 334	9 345	114 003
AIL Crédit Leasing : 70 160,858	3 ans		26 576	12 847	-	39 423
<b>CREDITS RENEGOCIES</b>						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		1 755 637	442 498	-	2 198 135
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	7 035 000	-	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		1 566 667	1 566 667	-	3 133 333
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	3 285 717	1 714 284	-	5 000 001
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	488 700	254 964	-	743 664
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		1 013 913	1 106 087	-	2 120 000
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		3 180 000	-	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
<b>Total</b>			<b>38 828 760</b>	<b>6 271 296</b>	<b>31 533 384</b>	<b>76 633 440</b>

### III.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élevant au 31/12/2012 à 971 313 Dinars contre 844 649 Dinars au 31/12/2011. Il s'agit des cautions reçus et d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la " STIP ", et qui provient d'un don Italien.

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emp-dette Assor C.P Etat	844 649	844 649
Dépôts & Caut. Recus	126 663	
<b>Total</b>	<b>971 313</b>	<b>844 649</b>

### III.11. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2012 à 1 065 765 Dinars contre 308 964 Dinars au 31/12/2011 et dont le détail se présente comme suit:

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Provision pour risque douaniers ( * )	882 420	
Autres	183 345	308 964
<b>Total</b>	<b>1 065 765</b>	<b>308 964</b>

(\*) Voir éventualités

### III.12. Les fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 8 373 396 Dinars au 31/12/2012 contre 13 437 473 Dinars au 31/12/2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs ordinaires	4 522 131	4 285 277
Fournisseurs d'immobilisation	144 549	144 549
Fournisseurs retenues de garantie	246 565	234 337
Fournisseurs effets à payer	987 086	429 550
Fournisseurs factures non parvenues	2 473 066	8 343 754
<b>Total</b>	<b>8 373 396</b>	<b>13 437 473</b>

Les fournisseurs ordinaires et d'immobilisations se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
<b>Fournisseurs ordinaires</b>	<b>4 522 131</b>	<b>4 285 279</b>
Locaux	2 623 523	3 595 677
Etrangers	1 898 608	689 602
<b>Fournisseurs d'immobilisation</b>	<b>144 549</b>	<b>144 549</b>
Locaux	118 994	118 994
Etrangers	25 555	25 555

### III.13. Autres passifs courants

Le total des autres passifs courants s'élève au 31/12/2012 à 33 726 913 Dinars contre 26 937 424 Dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Clients R.R.R. à accorder	9 841 438	8 046 658
Ristournes à rembourser	1 411 025	1 330 483
Fonds social	1 292 428	1 228 497
Personnel	2 809 553	2 340 818
Etat, impôts et taxes	10 070 620	5 258 643
Sté du groupe SOMACOP PLUS	10 173	92 993
Associés, dividendes à payer	725 464	839 516
Caisse Nationale de sécurité sociale	5 044 942	3 006 364
Tantièmes	94 462	94 462
Jetons de présence	176 140	153 015
Produits constatés d'avance	2 250 536	1 713 887
Autres créditeurs	132	12 563
Provision courante pour risques & charges	0	2 819 525
<b>Total</b>	<b>33 726 913</b>	<b>26 937 424</b>

### III.14. Les concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2012 à 139 664 187 DT contre 158 832 846 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Échéances à moins d'un an sur emprunts (*)	6 271 296	3 482 550	2 788 746
Échéances impayées sur emprunt (*)	31 533 384	39 808 503	(8 275 119)
Emprunts courants	35 718 696	41 639 215	(5 920 519)
Intérêts courus	24 379 340	25 745 593	(1 366 253)
Banques	41 761 470	48 156 985	(6 395 515)
<b>Total</b>	<b>139 664 187</b>	<b>158 832 846</b>	<b>(19 168 659)</b>

(\*) cf note III.9

### III.15 Revenus

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 s'élèvent à 98 538 402 Dinars contre 101 947 007 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2012	2011
<b>Ventes locales des produits finis</b>	66 682 546	64 955 613
<b>Ventes locales des produits intermédiaires</b>	539 317	697 060
<b>Ristournes sur ventes locales</b>	(6 334 797)	(4 698 477)
<b>Total ventes locales</b>	<b>60 887 066</b>	<b>60 954 200</b>
<b>Ventes à l'export des produits finis</b>	37 980 793	41 435 715
<b>Ristournes sur ventes à l'export</b>	(329 457)	(442 910)
<b>Total ventes à l'export</b>	<b>37 651 336</b>	<b>40 992 805</b>
<b>Total</b>	<b>98 538 402</b>	<b>101 947 007</b>

### III.16 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 254 034 Dinars contre 250 043 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2012	2011
<b>Revenus des immeubles</b>	70 089	69 550
<b>Ventes des déchets</b>	140 678	126 698
<b>Quote-part de la subvention d'investissement inscrite au résultat.</b>	15 512	20 095
<b>Autres produits</b>	27 756	33 700
<b>Jetons de présence perçus</b>	0	0
<b>Total</b>	<b>254 034</b>	<b>250 043</b>

### III.17 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 66 350 843 Dinars contre 83 317 253 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, et dont le détail se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
<b>Achats de Matières Premières et fournitures liées</b>	55 701 941	68 200 700
<b>Achats d'autres approvisionnements</b>	6 114 053	7 518 156
<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	4 406 856	4 725 930
<b>Variation de stocks des matières premières et fournitures liées</b>	130 789	3 282 663
<b>Variation de stocks des autres approvisionnements</b>	(2 795)	(410 209)
<b>Total</b>	<b>66 350 843</b>	<b>83 317 253</b>

### *III.18.Charges de personnel*

Les charges de personnel au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 s'élèvent à 21 924 915 Dinars contre 20 634 860 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
<b>Salaires et primes</b>	17 174 586	16 142 978
<b>Charges sociales</b>	4 135 310	3 913 637
<b>Cotisation aux Fonds social</b>	220 808	113 975
<b>Frais de cantine</b>	373 370	434 450
<b>Médecine de travail</b>	20 841	29 821
<b>Total</b>	<b>21 924 915</b>	<b>20 634 860</b>

### *III.19.Dotations aux amortissements et aux provisions*

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 8 292 177 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 contre 6 043 687Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
<b>Dotations aux amortissements des immobilisations</b>	8 644 366	8 884 898
<b>Dotations aux provisions pour risques et charges</b>	966 816	111 666
<b>Dotations aux Provision pour dépréciation des titres de participation</b>	0	155 241
<b>Dotations aux Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</b>	234 509	219 526
<b>Dotations aux Provisions pour dépréciation des clients</b>	2 480 161	0
<b>Dotations aux Provisions pour dépréciation des stocks</b>	442 116	81 611
<b>Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation</b>	(1 060 190)	(238 193)
<b>Reprise sur provision pour dépréciation des créances</b>	(266 255)	(3 065 591)
<b>Reprise sur provision pour dépréciation des stocks</b>	(329 823)	0
<b>Reprise sur provision pour risques et charges</b>	(2 819 525)	(105 471)
<b>Total</b>	<b>8 292 177</b>	<b>6 043 687</b>

### III.20. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3 777 948 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 contre 3 998 287 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2012	2011
Frais et commissions bancaires	1 037 007	1 195 206
Frais de transport sur ventes	455 203	447 361
Primes d'assurances	777 169	957 854
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	417 544	178 883
Formation professionnelle	37 113	118 065
Charges locatives	103 772	109 621
Entretiens et réparations	251 129	368 599
Frais postaux et de télécommunication	106 385	117 701
Gardiennage et autres services	38 335	123 105
Impôt et taxes	319 243	172 971
Missions et réceptions	73 881	64 939
Publicités, publications et relations publiques	113 003	95 547
Charge divers ordinaires	48 166	48 420
<b>Total</b>	<b>3 777 948</b>	<b>3 998 287</b>

### III.21. Les charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 à 11 779 635 Dinars contre 10 094 272 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Intérêts des comptes courants	3 099 699	4 013 267
Intérêts de retard de paiement	5 026 929	2 110 421
Intérêts sur emprunts	1 278 886	1 064 058
Intérêts sur crédits d'exploitation	1 204 961	1 449 701
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	199 910	212 171
Intérêts sur financement des exportations	275 010	476 806
Intérêts sur crédits financement des stocks	4 444	21 707
Autres intérêts et pénalités	380 627	36 124
Intérêts créditeurs	(262 944)	(355 449)
Pertes et gains de Change non réalisés	-302 518	630 665
Pertes et gains de Change réalisés	874 630	434 791
<b>Total</b>	<b>11 779 635</b>	<b>10 094 272</b>

*III.22. Produit des placements*

Les produits des placements sont constitués, au titre de l'exercice clos le 31.12.2012, exclusivement de dividende de la SMTP Amine dont le droit de la STIP est établie et dont le recouvrement est raisonnablement sur pour la somme de 333 492 Dinars.

*III.23. AUTRES GAINS ORDINAIRES*

Les autres gains ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 375 398 Dinars contre 103 624 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces gains se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
<b>Produits nets sur cessions d'immobilisations</b>	-	8 118
<b>Gains sur abandon de dettes bancaires</b>	368 948	-
<b>Autres gains ordinaires</b>	6 450	95 506
<b>Total</b>	<b>375 398</b>	<b>103 624</b>

*III.24 AUTRES PERTES ORDINAIRES*

Les autres pertes ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, à 26 988 Dinars contre 48 103 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Le détail de ces pertes se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
<b>Charges nettes sur sorties d'immobilisations</b>	131	136
<b>Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels</b>	26 857	47 967
<b>Total</b>	<b>26 988</b>	<b>48 103</b>

*III.25. Trésorerie de début et de fin de période*

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 présente un solde créditeur de 25 812 746 Dinars contre de même nature de 38 963 115 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2011. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
<b>Liquidités en banques</b>	348 770	149 603	199 167
<b>Espèces en caisses</b>	83 496	11 392	72 104
<b>Chèques à l'encaissement</b>	15 302 458	7 861 618	7 440 840
<b>Régies d'avance et accreditifs (inférieurs à 3 mois)</b>	214 000	969 725	(755 725)
<b>Provisions pour dépréciation des actifs financiers</b>	-	201 531	(201 531)
<b>Découverts bancaires</b>	(41 761 470)	(48 156 985)	6 395 515
<b>Total</b>	<b>(25 812 746)</b>	<b>(38 963 116)</b>	<b>13 150 370</b>

IV .Engagement hors bilan

A - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprise liée	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>					
-					
<b>a) Garanties réelles</b>					
• <b>Hypothèques</b>					
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
• <b>Nantissements</b>					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonfs de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les Matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
<b>b) Effets escomptés et non échus</b>	<b>3 776 688</b>	ATB, BNA et BH			
<b>TOTAL</b>	<b>3 776 688</b>				
<b>2 - Engagements reçus</b>					

**a) garanties personnelles**
**• Cautions personnelles**
**11 100 000**

Caution accordée par un client

1 000 000

SPG

Caution accordée par un client

1 500 000

SPG

Caution accordée par un client

3 000 000

SPG

Caution accordée par un client

2 000 000

STPCI

Caution accordée par un client

1 200 000

 SOCOP (ste  
commercial du  
port)

(2 087 927)

Caution accordée par un client

400 000

Gros Pneus

Caution accordée par un client

1 000 000

C S P D

Caution accordée par un client

1 000 000

S N P

(6 151 264)

**• Caution bancaire**
**200 000**

Caution accordée par un client

200 000

Sté JOMAA

**b) Garantie réelles**
**• Hypothèques**
**4 400 000**

 Hypothèque sur titre foncier n° 39984  
(1er rang)

200 000

JOMAA ET CIE

 Hypothèque sur titre foncier n° 48957  
(1er rang)

50 000

JOMAA ET CIE

 Hypothèque sur titre foncier n° 75959  
(1er rang)

800 000

JOMAA ET CIE

 Hypothèque sur titre foncier n° 34391  
vente en cours

500 000

 SOCOP (ste  
commercial du  
port)

(2 087 927)

 Hypothèque sur titre foncier n° 19282  
affaire en cours

300 000

 SOCOP (ste  
commercial du  
port)

(2 087 927)

Hypothèque sur titre foncier n° 49059

150 000

SPE

 Hypothèque 1er rang (Zone industrielle  
Charguia)

1 700 000

STPCM

(1 886 092)

Hypothèque sur titre foncier n°90475

700 000

S N P

(6 151 264)

**• Nantissement**
**2 868 811**

Contrat de nantissement sur 4 fonds de

1 246 000

JOMAA ET CIE

commerce				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM		(1 886 092)
<b>TOTAL</b>	<b>18 568 811</b>			
<b>3 - Engagements réciproques</b>				
• Caution bancaire au profit de la douane	10 063 829	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI		
<b>TOTAL</b>	<b>10 063 829</b>			

**II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Postes concernés	Montant garanti
• <b>Emprunt d'investissement</b>	<b>76 594 017</b>
AMEN BANK	14 349 120
BFT	3 000 000
BH	114 003
BIAT	2 500 000
BNA	13 589 365
Attijari BANK	8 876 446
BTK	8 743 665
STB	17 832 418
UIB	7 589 000

## V. Eventualités :

La douane réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de la douane pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

**2-** La relation entre la STIP et ses salariés est régie par la convention interne d'établissement de la STIP. L'article 57 de cette convention prévoit ce que tout agent partant à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite.

Ainsi, en vertu de cet article, la société est redevable à son personnel partant d'indemnités de départ à la retraite et par conséquent, elle encourt à ce sujet un passif éventuel. Toutefois, ce passif n'a pas pu être mesuré de façon fiable puisque son estimation est tributaire de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, en conséquence, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

**3-** Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

## VI. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

### A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

**a) Transactions avec la SMTP Amine**

- La réalisation, au cours de l'exercice 2012, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 17 185 863 DT. La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2012 à 69 035 918 MAD, soit 12 650 832 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2012 à 30 352 159 MAD, soit 5 562 033 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28 314 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2012 pour la somme de 57 682 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2012 à 6 555 773 MAD soit 1 201 345 DT (convertie au cours de clôture).

**b) Transactions avec la SOMACOP**

- La réalisation, au cours de l'exercice 2012, de ventes à la société SOMACOP pour un montant de 12 868 797 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2012, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 3 716 464 DT provisionnée à hauteur de 1 136 493 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2012, à la somme totale de 696.003 DT HTVA dont 300.000 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, en 2012, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne exceptionnelle complémentaire sur le chiffre des pneumatiques Amine de l'usine I pendant la période allant du 1/6/2012 au 31/12/2012 pour la somme de 400.051 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, en 2012, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes) d'une remise exceptionnelle sur les ventes des pneumatiques de la gamme Palma pour la somme de 8.324 DT HTVA.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 22 089 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 à la SOMACOP s'élèvent à 55 976 DT.
- Le détachement d'un personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2011 à la STIP s'élèvent à 18 714 DT.

- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2012 pour la somme de 111 DT.
- La facturation, en 2012, pour un montant HTVA de 200 000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2 500 000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1 700 000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 11 204 DT et 5 586 DT.

#### c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2012 à ce titre s'est élevé à 48 000 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 se sont élevées à 25 165 DT.
- La facturation d'un montant de 2 394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

#### d) Transactions avec d'autres parties liées

- Le protocole d'accord portant reconnaissance de dettes et rééchelonnement conclu avec la BTK, administrateur, suivant les modalités suivantes :

Tranche	Montant renégocié	Durée	Franchise	Taux d'intérêt	Charges d'intérêts 2012
Tranche 1	6 000 000	4 ans	6 mois	TMM + 1,5%	306 270
Tranche 2	892 393	4 ans	6 mois	0%	
Tranche 3	3 000 000	Tranche soumise à abandon conditionné par le règlement des 2 autres tranches			
<b>Total</b>					<b>306 270</b>

- Le contrat de leasing conclu avec l'AIL, ayant un administrateur commun avec la STIP, en vertu duquel une location financement portant sur un matériel de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2012, la somme de 246 DT.

#### B- Rémunérations des dirigeants

B1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 19 juin au 3, décembre 2012) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 1 juin 2012) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 février 2011, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 25 février 2011, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

B.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	81 669	6 386	69 911	0
<b>TOTAL</b>	<b>81 669</b>	<b>6 386</b>	<b>69 911</b>	<b>0</b>

B.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tel qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Lamine Cherni		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	1 059	0	1 059	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 059</b>	<b>0</b>	<b>1 059</b>	<b>0</b>

#### VII- Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 15 Mai 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## VII- Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre des exercices clos au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2012	2011
Revenus et autres produits d'exploitation	98 792 436					
Production stockée		Déstockage de production	6 586 669			
Production immobilisée						
<b>Total</b>	<b>98 792 436</b>	<b>Total</b>	<b>6 586 669</b>	<b>Production</b>	<b>92 205 767</b>	<b>109 537 633</b>
• Production	92 205 767	Achats consommés	66 350 843	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>25 854 924</b>	<b>26 220 380</b>
• Marge sur coût matières	25 854 924	Autres charges externes	3 458 706			
Subventions d'exploitation						
<b>Total</b>	<b>25 854 924</b>	<b>Total</b>	<b>3 458 706</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>22 396 218</b>	<b>22 391 064</b>
• Valeur ajoutée brute	22 396 218	Impôts et taxes	319 243			
		Charges de personnel	21 924 915			
<b>Total</b>	<b>22 396 218</b>	<b>Total</b>	<b>22 244 158</b>	<b>Excédent (insuffisance) brut d'exploitation</b>	<b>152 061</b>	<b>1 587 233</b>
• Excédent brut d'exploitation	152 061	• Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	375 398	Autres charges ordinaires	26 988			
Produits financiers	333 492	Charges financières	11 779 635			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	8 292 177			
		Impôt sur le résultat ordinaire	73 702			
<b>Total</b>	<b>860 951</b>	<b>Total</b>	<b>20 172 502</b>	<b>Résultat des activités ordinaires (+ ou -)</b>	<b>(19 311 551)</b>	<b>(14 560 736)</b>
• Résultat positif des activités ordinaires		• Résultat négatif des activités ordinaires	(19 311 551)			
Gains extraordinaires		Peres extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables				
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>(19 311 551)</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(19 311 551)</b>	<b>(14 560 736)</b>

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 21/06/2013**  
**PROJET DE RÉSOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2012 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2012, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2012 des jetons de présence à hauteur de ..... Dinars par séance avec un maximum de ..... Dinars par an pour chaque Administrateur

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 soit ..... Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	Dinars	.....
Report déficitaire (perte 2012)	Dinars	.....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2012, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » ratifie la nomination de monsieur Lamine CHERNI en tant qu'Administrateur pour la durée de son mandat.

**HUITIEME RESOLUTION**

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 15 mai 2013 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Pirelli Tyre spa
- La Banque Islamique de Développement « BID »

Le bureau de l'Assemblée a reçu ..... candidatures pour les deux sièges objet de ce renouvellement.

- 
- 

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

- 
- 

Ainsi les deux sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1)
- 2)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2015.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Lamine CHERNI
- STUSID BANK
- STB
- BTK
- STIA
- OCT
- EL BOUNIANE
- 
- 

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 21/06/2013**  
**PROJET DE RESOLUTIONS**

**1ERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

**2EME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.